

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1560

30 juillet 2010

### SOMMAIRE

3A Alternative Funds .....	74880	Intemporel S.à r.l. ....	74856
Afra Luxembourg S.A. ....	74858	Interface .....	74836
Agripro S.A. ....	74857	Leuchten Web S.à r.l. ....	74842
AIMCO RE Holdings (Luxembourg) I Sarl .....	74859	Lighting Group PLI Holding S.à r.l. ....	74880
Allbest S.A. ....	74836	LinkWaters S.à r.l. ....	74853
Assainissement Urbain Jean-Pierre Feidert et Compagnie S.A. ....	74837	Marsh Management Services Luxembourg S.A. ....	74837
Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l. .....	74842	Nabors Lux Finance 2 .....	74861
Cofino Crans S.A. ....	74847	Pearl Holding S.A., - SPF .....	74837
Colonnade Holdco N° 8 S.A. ....	74848	R2M Music Publishing I-LU, S.à r.l. ....	74856
Compagnie Financière des Bruyères S.A. .....	74852	Red Investments S.à r.l. ....	74856
Corsair III European Investments S.à r.l. .....	74848	Rudy Holding S.à r.l. ....	74853
Cycling Sport Merchandising - C S M S.A. .....	74858	Rütli S.à r.l. ....	74845
Delphimmo .....	74848	SH Group International Equity Holdings, S.à r.l. ....	74858
D.E. Shaw AQ-SP Series 11-02 (Luxem- bourg) .....	74857	S.I. Kronos S.A. ....	74857
Dolce International (Lux-Canada) S.à r.l. .....	74841	SINEQUANON Invest S.à r.l. ....	74841
EPI2 .....	74869	Société Financière Saka Holding S.A. ....	74858
Eurooffice 493 S.à r.l. ....	74850	Talleyr Investments S.A. ....	74857
Fortis Insurance Belgium Management Company .....	74835	T.C. Brevet s.à r.l. ....	74858
GlaxoSmithKline Holding (Luxembourg) S.à r.l. ....	74846	Teamgest S.à r.l. ....	74845
GlaxoSmithKline International (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	74847	Tec Equipments S.A. ....	74845
HED .....	74856	Tilltro S.A. ....	74845
HSBC Private Bank Management Services (Luxembourg) S.A. ....	74852	Top Location .....	74849
		Vandemoortele International Reinsurance Company .....	74846
		Vania International S.A. ....	74857
		Vedim S.à r.l. ....	74845
		WOXX Société Coopérative .....	74846
		WX Bialystok Holding S.A. ....	74846
		WX Krakow Holding S.A. ....	74847
		WX Warsaw Holding S.A. ....	74847
		Zaphyre S.A. ....	74834

**Zaphyre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 145.591.

L'an deux mille dix, le vingt-et-un avril.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ZAPHYRE S.A. avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26 boulevard Royal, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B145591, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 mars 2009, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 854 en date du 21 avril 2009.

L'Assemblée est ouverte à 11h30 sous la présidence de Madame Charlotte BODART, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Steinfort modification du deuxième alinéa de l'article deux des statuts.

2) Fixation de l'adresse sociale.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte, ainsi que les procurations paraphées "ne varietur" par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Steinfort et de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (Deuxième alinéa).** La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Steinfort.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L8437 Steinfort, 52 rue de Koerich.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.-Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Bodart; Muhovic; Pache; , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 avril 2010. Relation: EAC/ 2010/ 5038. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.-  
€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010072348/52.

(100085351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Fortis Insurance Belgium Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.713.

L'an deux mille dix, le deux juin.

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Fortis Insurance Belgium Management Company, ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.-F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.713, constituée suivant acte notarié en date du 8 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 231 du 10 mai 1997 (la "Société").

Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 344 du 9 mars 2007.

L'assemblée est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Madame Françoise Konrad, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Schweigen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie Letellier, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de dénomination de Fortis Insurance Belgium Management Company en Agalux Management Company S.A.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Les actionnaires, se constituant en assemblée générale, prennent ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Les actionnaires décident de changer la dénomination sociale de la Société en Agalux Management Company S.A..

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, les actionnaires décident de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Agalux Management Company S.A." (la "Société")."

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille deux cents (EUR 1.200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. KONRAD, M SCHWEIGEN, V. LETELLIER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2010. LAC/2010/24853. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010073111/56.

(100084777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Allbest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 124.079.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010070940/9.

(100084166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Interface, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 68.777.

---

L'an deux mille dix.

Le dix-sept mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Madame Dominique AUBRY, gérante de société, née à Hannonville-sous-les-Côtes (France), le 02 février 1958, demeurant à L-1842 Howald, 37, avenue Grand Duc Jean.

Laquelle comparante déclare être, suite à une cession de parts sociales sous seing privé, en date du 26 juillet 2006, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 2030 du 28 octobre 2006, la seule associée de la société à responsabilité limitée INTERFACE S. à r.l., avec siège social à L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68777,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange, en date du 08 février 1999, publié au Mémorial C numéro 378 du 26 mai 1999,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu Maître Gérard LECUIT, notaire prénommé, en date du 19 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 722 du 04 octobre 2000,

dont le capital a été converti en euros aux termes d'une décision prise sous seing privé en date du 11 décembre 2001, publiée au Mémorial C numéro 619 du 20 avril 2002,

dont le capital social est de TREIZE MILLE EUROS (€ 13.000,-), représenté par CINQ CENTS (500) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de VINGT-SIX EUROS (€ 26,-) chacune.

Laquelle comparante prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Le capital social est augmenté de QUATRE-VINGT-SEPT MILLE EUROS (€ 87.000,-) pour le porter de son montant actuel de TREIZE MILLE EUROS (€ 13.000,-) à CENT MILLE EUROS (€ 100.000,-) par incorporation des résultats reportés pour un montant de QUATRE-VINGT-SEPT MILLE EUROS (€ 87.000,-).

Cette augmentation de capital se fait par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes de son montant actuel de VINGT-SIX EUROS (€ 26,-) à DEUX CENTS EUROS (€ 200,-) par part sociale.

Il résulte du bilan arrêté au 31 décembre 2009 que les résultats reportés sont suffisants.

2.- Suite à la décision qui précède, l'article six (6) statuts relatif au capital social est modifié comme suit:

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à CENT MILLE EUROS (€ 100.000,-), représenté par CINQ CENTS (500) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de DEUX CENTS EUROS (€ 200,-) chacune.

*Frais*

La comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital à environ mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Aubry, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mai 2010. Relation: EAC/2010/5932. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010072200/45.

(100084755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Marsh Management Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 26.129.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071162/10.

(100084165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Assainissement Urbain Jean-Pierre Feidert et Compagnie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 69-71, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 7.323.

*Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 9 juin 2010 à 15.00 heures*

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de reconduire Madame Marie-José FEIDERT-KONTZ, Madame Anne HEBETTE et la société TREDIEF S.A. dans leurs mandats d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2010.

- de reconduire Monsieur Michel DELHOVE dans son mandat de Réviseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2010, et ce aux mêmes conditions financières que l'année précédente.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010071765/18.

(100084154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Pearl Holding S.A., - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 97.905.

In the year two thousand an ten, on the seventh of June.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of PEARL HOLDING S.A. (the Company), a public limited company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 97905, incorporated on December 23<sup>rd</sup>, 2003 pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 149 of the 5<sup>th</sup> of February 2004.

The articles of association (the Articles) of the Company have not been amended since then.

The Meeting is chaired by Mr. Eric LECLERC, employee, residing professionally in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Mr. Jos HEMMER, employee, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Martine KAPP, employee, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the

Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting.

The Sole Shareholder, represented at the Meeting and the number of shares he holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Sole Shareholder and the members of the Bureau.

The proxy from the Sole Shareholder represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by the members of the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital of the Company is duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda hereafter reproduced.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Conversion of the Company into a family estate management company (a société de gestion de patrimoine familial) ("SPF") as defined by the law of 11<sup>th</sup> May, 2007 creating the SPF.

2. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"A joint stock company – société de gestion de patrimoine familial is hereby formed under the name of PEARL HOLDING S.A. - SPF that will be governed by these articles and by the relevant legislation."

3. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The exclusive purpose for which the Company is formed is the acquisition, holding, management and realisation of financial assets as defined in the law of 11<sup>th</sup> May, 2007 on the creation of the family estate management company. The Company is not allowed to carry on any commercial activities.

Title to the shares will be restricted either to natural persons or patrimonial entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons or to an intermediary acting on their behalf.

To the same extent, the shares are not freely transferable to investors other than those described in the precedent paragraph.

In general the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension. In all the operations indicated above, however, and as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law of 11<sup>th</sup> May, 2007 on the creation of the family estate management company."

4. Subsequent amendment of article 21 of the articles of association so as to read as follows:

"The law of 10<sup>th</sup> August, 1915 and its amendments as well as the law of 11<sup>th</sup> May, 2007 creating the family estate management company shall apply to the present Company unless otherwise provided for in the articles of association."

III. The Meeting has unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the Company into a family estate management company (a société de gestion de patrimoine familial) ("SPF") as defined by the law of 11<sup>th</sup> May, 2007 creating the SPF.

*Third resolution*

The Meeting resolves to modify article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"A joint stock company – société de gestion de patrimoine familial is hereby formed under the name of PEARL HOLDING S.A. - SPF that will be governed by these articles and by the relevant legislation."

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to modify article 4 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The exclusive purpose for which the Company is formed is the acquisition, holding, management and realisation of financial assets as defined in the law of 11<sup>th</sup> May, 2007 on the creation of the family estate management company. The Company is not allowed to carry on any commercial activities.

Title to the shares will be restricted either to natural persons or patrimonial entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons or to an intermediary acting on their behalf.

To the same extent, the shares are not freely transferable to investors other than those described in the precedent paragraph.

In general the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension. In all the operations indicated above, however, and as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law of 11<sup>th</sup> May, 2007 on the creation of the family estate management company."

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to modify article 21 of the articles of association so as to read as follows:

“The law of 10<sup>th</sup> August, 1915 and its amendments as well as the law of 11<sup>th</sup> May, 2007 creating the family estate management company shall apply to the present Company unless otherwise provided for in the articles of association.”

#### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, is estimated to be approximately one thousand one hundred Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said persons have signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le sept juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A été tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de PEARL HOLDING S.A. (la Société), une société anonyme, immatriculée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Carlo Hemmer, à L-1734 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97905, constituée le 23 décembre 2003 suite à un acte de Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 149 du 5 février 2004.

Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par M. Eric LECLERC, employé, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le président désigne M. Jos HEMMER, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne Mme Martine KAPP, employée, résidant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

L'Actionnaire Unique, représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient figurent sur une liste de présences qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le mandataire de l'Actionnaire Unique et les membres du Bureau.

La procuration de l'Actionnaire Unique représenté à la présente assemblée, restera annexée aux présentes après avoir été signée par le mandataire de l'Actionnaire Unique et les membres du Bureau.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Il résulte de la liste des présences établie et certifiée par les membres du Bureau que le capital entier de la société est représenté à l'Assemblée et en conséquence est valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour reproduit ci-après.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Transformation de la société en une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") telle que définie par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

2. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des Statuts de la Société pour être lu comme suit:

"Il est formé par la présente une société anonyme – société de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de PEARL HOLDING S.A. - SPF qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales."

3. Modification subséquente de l'article 4 des Statuts de la Société pour être lu comme suit:

"L'objet exclusif pour lequel la société est formée, est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définies dans la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial. La société ne pourra exercer aucune activité commerciale.

La propriété des actions sera réservée soit aux personnes physiques soit aux entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou un intermédiaire agissant pour leur compte.

Dans la même mesure, les actions ne seront pas librement transférables à des investisseurs autres que ceux décrits au paragraphe précédent.

En général la société pourra prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de ses droits et à la conclusion de toutes sortes de transactions qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont susceptibles de

favoriser son développement ou son expansion. Pour toutes les opérations citées ci-dessus, ainsi que pour toute son activité, la société restera néanmoins dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

4. Modification subséquente de l'article 21 des Statuts de la Société pour être lu comme suit:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial s'appliqueront à la société sauf dans les cas où les présents statuts y dérogent."

III. Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique représenté s'estimant dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de transformer la société en une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") telle que définie par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des Statuts de la Société pour être lu comme suit:

"Il est formé par la présente une société anonyme – société de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de PEARL HOLDING S.A. - SPF qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales."

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts de la Société pour être lu comme suit:

"L'objet exclusif pour lequel la société est formée, est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définies dans la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial. La société ne pourra exercer aucune activité commerciale.

La propriété des actions sera réservée soit aux personnes physiques soit aux entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou un intermédiaire agissant pour leur compte.

Dans la même mesure, les actions ne seront pas librement transférables à des investisseurs autres que ceux décrits au paragraphe précédent.

En général la société pourra prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de ses droits et à la conclusion de toutes sortes de transactions qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont susceptibles de favoriser son développement ou son expansion. Pour toutes les opérations citées ci-dessus, ainsi que pour toute son activité, la société restera néanmoins dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 21 des Statuts de la Société pour être lu comme suit:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial s'appliqueront à la société sauf dans les cas où les présents statuts y dérogent."

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à mille cent euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, J. HEMMER, M. KAPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2010. LAC/2010/25422. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.



Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010076453/188.

(100087830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**Dolce International (Lux-Canada) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 81.992.

—  
RECTIFICATIF

Dans la résolution de l'associé unique tenue en date du 5 mars 2010, dans l'extrait pour publication y relatif ainsi que dans la réquisition, tous deux déposés au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro L100036121 en date du 11 mars 2010, il fallait lire "Mme Debra W. BATES et M. Steven A. RUDNITSKY" au lieu de "Mme Debra BATES et M. Steve RUDNITSKY.

CE DEPOT RECTIFICATIF ANNULE ET REMPLACE CELUI ENREGISTRE ET DEPOSE LE 11.03.2010, SOUS LA REFERENCE L100036121.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2010071813/17.

(100084167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**SINEQUANON Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 14.000,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 137.652.

—  
*Extrait de Transfert de Parts Sociales*

Il résulte de cessions de parts sociales effectuées en date du 30 décembre 2008 que:

Vivalto SAS, Société par Actions Simplifiées, ayant son siège social au 52, Avenue Victor Hugo, F-75016 Paris, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 411 643 620.

a cédé:

- 25 parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la société Sinequanon Invest S.à r.l. à

la société DC Lux S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129 907,

- 25 parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la société Sinequanon Invest S.à r.l. à

Monsieur Daniel Caille, résidant au 36, Rue de la Ronce, F-92410 Ville d'Avray, France.

DC Lux S.à r.l.:	25 parts sociales de classe A
Daniel Caille:	25 parts sociales de classe A
Vivalto SAS:	150 parts sociales de classe A
	200 parts sociales de classe B
	200 parts sociales de classe C
	200 parts sociales de classe D
	200 parts sociales de classe E
	200 parts sociales de classe F
	200 parts sociales de classe G
	200 parts sociales de classe H
	200 parts sociales de classe I
	<u>200 parts sociales de classe J</u>

Total: ..... 2000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.  
 Pour Sinequanon Invest S.à r.l.  
 Signature  
 Mandataire

Référence de publication: 2010073300/37.

(100085156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Leuchten Web S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.958.

*Extrait de l'assemblée générale des associés tenue en date du 11 mai 2010*

L'Assemblée Générale des Associés accepte la démission de Madame Arma Lemineur de son mandat de gérant technique et nomme avec effet immédiat Madame Colette Francis, née le 19.11.1973 à Oulins (France) et demeurant à F-44400 REZE, 6, rue de la Croix Médard, gérante technique de la société LEUCHTEN WEB S.à R.L. avec pouvoir de signature individuelle lui permettant d'engager seule la société.

L'Assemblée Générale des Associés nomme Madame Claudine Cardin, né le 10.11.1965 à Pompey (France) et domiciliée à F-22350 CAULNES, route de Guenroc, gérante administrative de la société LEUCHTEN WEB S.à R.L.

Claudine CARDIN / Colette FRANCIS.

Référence de publication: 2010071892/15.

(100084071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.966.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of April.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150964, (the “Sole Shareholder”)

here represented by Mr Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Minnetonka (Minnesota)/ Luxembourg 29/30 April 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member and represents the entire share capital of “Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150966, incorporated pursuant to the deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on 25 January 2010, published on 3 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 459 (hereinafter the “Company”). The articles of the Company have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 April 2010.

The appearing party representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by twenty-six million, five hundred and seventy-six thousand, seven hundred and eightyfour United States Dollars (USD 26,576,784) from its current amount of one billion, one hundred and ninety-seven million, four hundred and three thousand, three hundred and eighty-six United States Dollars (USD 1,197,403,386) up to one billion, two hundred and twenty-three million, nine hundred and eighty thousand, one hundred and seventy United States Dollars (USD 1,223,980,170), through the issue of twenty-six million, five hundred and seventy-six thousand, seven hundred and eighty-four (26,576,784) new shares of USD 1 each;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by twenty-six million five hundred and seventy-six thousand seven hundred and eighty-four United States Dollars (USD 26,576,784) from its current amount of one billion one hundred and ninetyseven million four hundred and three thousand three hundred and eightysix United States Dollars (USD 1,197,403,386) up to one billion two hundred and twenty-three million nine hundred and eighty thousand one hundred and seventy United States Dollars (USD 1,223,980,170), through the issue of twenty-six million five hundred and seventy-six thousand seven hundred and eighty-four (26,576,784) new shares of USD 1 each;

The twenty-six million, five hundred and seventy-six thousand, seven hundred and eighty-four (26,576,784) new shares have been entirely subscribed by the Sole Shareholder aforementioned, at a total price of twenty-six million five hundred and seventy-six thousand seven hundred and eighty-four United States Dollars (USD 26,576,784), all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

### *Description of the contribution*

The contribution in kind consists of 20% of the limited liability company interests of Cargill Suprema Holdings LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered address at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA.

The total fair net valuation of this contribution is valued at twentysix million five hundred and seventy-six thousand seven hundred and eighty-four United States Dollars (USD 26,576,784), as evidenced by a valuation certificate signed by two managers of the Company on 29/30 April 2010.

The evidence of the existence, holding and transferability of the shares of Cargill Suprema Holding LLC and its effective contribution is given to the undersigned notary, by a transferability certificate.

Any manager or authorised officer of the contributed company is authorised to record such contribution in its shareholders' register.

### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one billion two hundred and twenty-three million nine hundred and eighty thousand one hundred and seventy United States Dollars (USD 1,223,980,170) consisting of one billion two hundred and twenty-three million nine hundred and eighty thousand one hundred and seventy (1,223,980,170) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trente avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150964, («l'Associé Unique»)

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Minnetonka (Minnesota)/ Luxembourg, le 29/30 avril 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de «Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et

des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150966, constituée selon acte notarié en date du 25 janvier 2010, publié le 3 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459. Les statuts de la Société ont été modifiés par le notaire soussigné le 29 avril 2010 (ci-après la «Société»).

La comparante représentant la totalité du capital social a revu l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt-six millions cinq cent soixante-seize mille sept cent quatre-vingtquatre dollars américains (USD 26.576.784) afin de porter son montant actuel de un milliard cent quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent trois mille trois cent quatre-vingt-six dollars américains (USD 1.197.403.386) à un milliard deux cent vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt mille cent soixante-dix dollars américains (USD 1.223.980.170) par l'émission de vingt-six millions cinq cent soixante-seize mille sept cent quatre-vingtquatre (26.576.784) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-six millions cinq cent soixante-seize mille sept cent quatre-vingt-quatre dollars américains (USD 26.576.784) afin de porter son montant actuel d'un milliard cent quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent trois mille trois cent quatre-vingt-six dollars américains (USD 1.197.403.386) à un milliard deux cent vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt mille cent soixante-dix dollars américains (USD 1.223.980.170) par l'émission de vingt-six millions cinq cent soixante-seize mille sept cent quatre-vingt-quatre (26.576.784) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

Les vingt-six millions cinq cent soixante-seize mille sept cent quatre-vingt-quatre (26.576.784) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par l'Associé Unique susmentionné, pour un prix total de vingt-six millions cinq cent soixante-seize mille sept cent quatre-vingt-quatre dollars américains (USD 26.576.784), la totalité ayant été allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

#### *Description de l'apport*

L'apport en nature consiste en 20% du total des intérêts de Cargill Suprema Holdings LLC, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis.

La valeur de marché nette totale de cet apport en nature est évaluée à vingt-six millions cinq cent soixante-seize mille sept cent quatre-vingt-quatre dollars américains (USD 26.576.784), tel que prouvé par un certificat de valeur émis par deux gérants de la Société le 29/30 avril 2010.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des intérêts de Cargill Suprema Holdings LLC et de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un certificat de transfert.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société faisant l'objet de l'apport est autorisé à enregistrer cet apport dans le registre d'actionnaires de cette société.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un milliard deux cent vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt mille cent soixante-dix dollars américains (USD 1.223.980.170), représentée par un milliard deux cent vingt-trois millions neuf cent quatre-vingt mille cent soixante-dix (1.223.980.170) nouvelles parts sociales d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune.”

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ six mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 mai 2010. Relation: EAC/2010/5258. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010076222/147.

(100087502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Rütli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 85.672.

---

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071953/10.

(100084152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Teamgest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3311 Abweiler, 38, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 138.683.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010071983/10.

(100084295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Tec Equipments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 51.186.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Référence de publication: 2010071984/11.

(100084296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Vedim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4979 Fingig, 70, rue Nicolas Margue.

R.C.S. Luxembourg B 133.103.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071992/10.

(100084123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Tilltro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 131.615.

---

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010071988/13.

(100084322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Vandemoortele International Reinsurance Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.864.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VANDEMOORTELE INTERNATIONAL REINSURANCE COMPANY

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010071993/12.

(100084555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**WOXX Société Coopérative, Société Coopérative.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 72, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 36.389.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOXX

déi aner wochenzeitung

l'autre hebdomadaire

B.P. 684 - L-2016 Luxembourg

Référence de publication: 2010072002/13.

(100083901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**WX Bialystok Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 134.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010072004/11.

(100084011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**GlaxoSmithKline Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.547.020.000,00.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 149.810.

EXTRAIT

Par résolutions signées en date du 14 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Pamela Somerset, demeurant au 56, rue du Taciturne, B-1000 Bruxelles, Belgique, de son mandat de gérant avec effet au 15 mars 2010.

2. Nomination de Denis Maurice Dubru, né le 16 juin 1961 à Bastogne (Belgique) et demeurant au 22, Entrée Jacques, B-5030 Gembloux, Belgique, au mandat de gérant, avec effet au 14 mai 2010 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour GlaxoSmithKline Holding (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010072895/18.

(100084530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**WX Krakow Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 130.484.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010072005/11.

(100084006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**WX Warsaw Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 135.127.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010072006/11.

(100084008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Cofino Crans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 88.002.

---

EXTRAIT

L'Assemblée Générale ajournée des Actionnaires tenue en date du 15 juin 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Robin Naudin ten Cate, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2014.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010072087/14.

(100084621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 960.374.357,86.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.232.

---

EXTRAIT

Par résolutions signées en date du 14 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Pamela Somerset, demeurant au 56, rue du Taciturne, B-1000 Bruxelles, Belgique, de son mandat de gérant, avec effet au 15 mars 2010.
2. Nomination de Denis Maurice Dubru, né le 16 juin 1961 à Bastogne (Belgique) et demeurant au 22, Entrée Jacques, B-5030 Gembloux, Belgique, au mandat de gérant, avec effet au 14 mai 2010 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

*Pour GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2010072896/18.

(100084537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Colonnade Holdco N° 8 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.367.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Colonnade Holdco N° 8 S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010072089/11.

(100084601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Corsair III European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.091.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Corsair III European Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010072092/11.

(100084604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Delphimmo, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 143.185.

—  
L'an deux mil dix, le vingt mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DELPHIMMO», ayant son siège social à 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 143.185, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2981 du 17 décembre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Frederik Rob, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:



1. Augmentation du capital social à concurrence de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000.- EUR) à UN MILLION D'EUROS (1.000.000.- EUR) par l'émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles par PARFININDUS S.à r.l., l'autre actionnaire renonçant à son droit préférentiel de souscription.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de CINQ CENT MILLE EUROS (500.000.- EUR) à UN MILLION D'EUROS (1.000.000.- EUR) par l'émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, est intervenue aux présentes:

PARFININDUS S.à r.l., ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

Ici représentée par Frederik ROB, prénommé,

En vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle société déclare souscrire les cinq mille (5.000) actions nouvelles.

Les cinq mille (5.000) actions nouvelles ont été intégralement libérées moyennant versement en espèces de sorte que le montant total de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à UN MILLION D'EUROS (1.000.000.- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 2.400.- (deux mille quatre cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2010. Relation: LAC/2010/23344. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010072115/73.

(100085543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

#### **Top Location, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 86.630.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes  
Experts comptables et fiscaux  
Signature

Référence de publication: 2010072327/13.

(100084614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Eurooffice 493 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.512.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.428.

In the year two thousand and nine, on the thirty first of May  
Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg

There appeared:

The Company "Eurooffice 444 B.V", a company existing under the laws of Netherlands, and having its registered office at Lokatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, registered with the Amsterdam Trade Register under the number 34249126;

Duly represented by Ms Rachel Uhl, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on May 28, 2010, which after having been signed "ne varietur" by the proxy holder, acting as here above stated, and the notary public, will remain attached to the present deed to be registered together with it.

The appearing party is the sole member of the company "Eurooffice 493 S.à r.l.", a company organised as a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 152 428, incorporated by a deed received by the undersigned notary on March 31, 2010, published in the Mémorial C, "Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Memorial") under the number 1053 dated May 19, 2010 page 50500 . The articles of incorporation have not been amended since the incorporation. Such appearing party, represented as here above stated, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

- 1) Increase of the share capital by an amount of EUR 2,500,000.-to an amount of EUR 2,512,500.-, by the issuance of 100,000 new shares having a par value of EUR 25,each and a share premium of EUR 2,500,000;
- 2) Subscription and payment;
- 3) Subsequent amendment of Article 8 of the Articles of Incorporation;
- 4) Miscellaneous

has requested the notary to act the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Company:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of EUR 2,500,000.-(two million five hundred thousand euros), subject to the payment of a global share premium for an amount of EUR 2,500,000 (two million five hundred thousand euros) in order to raise the corporate capital from its present amount of EUR 12,500.-(twelve thousand five hundred euros) to an amount of EUR 2,512,500.-(two million five hundred twelve thousand five hundred euros) by the creation and issuance of 100,000 (one hundred thousand) new shares with a nominal value of EUR 25.-(twenty five euros) per share.

*Subscription and Payment*

Thereupon Eurooffice 444 B.V., pre-named, represented as above stated, acting in its capacity of subscriber, declared to subscribe for the 100,000 (one hundred thousand) new shares with a nominal value of EUR 25.-per share, and to fully pay the nominal value of the said shares as well as the amount of the share premium of EUR 2,500,000 against a contribution in cash so that from now on the Company has the free and entire disposal of the amount of EUR 5,000,000.-(five million euros), the evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

Thereupon, the sole shareholder resolved to accept the above referred to subscription and payment and to allot the 100,000 new shares with a nominal value of EUR 25.-per share to itself in its capacity of subscriber.

*Third resolution*

The sole shareholder resolved to amend article 8 of the Company's articles of incorporation in order to reflect the above mentioned resolutions. Article 5 of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s capital is set at EUR 2,512,500,-(two million five hundred twelve thousand five hundred euros) represented by 100,500 (ten hundred thousand five hundred) units of EUR 25,-(twenty-five euros) each.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, to be borne by the Company as a result of this deed are estimated, without prejudice, at approximately five thousand euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the Office of Maître Joseph ELVINGER, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read in a language known by the proxy holder, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille dix, le trente et un mai.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### *A comparu:*

La société EUROFFICE 444 B.V, une société régie par le droit néerlandais, et ayant son siège social au Lokatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, immatriculée au Registre de Commerce d’Amsterdam sous le numéro 34249126, dûment représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d’une procuration sous seing privé donnée en date du 28 mai 2010, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire, agissant ès-dite qualité, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l’enregistrement.

La partie comparante est l’associé unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée «Eurooffice 493 S.à r.l.», ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152 428, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 31 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1053 du 19 mai 2010, page 50500. Les statuts n’ont pas été changés depuis.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, ayant eu connaissance de l’ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d’un montant de 2.500.000,-EUR (deux millions cinq cent mille euros) afin de le porter à un montant de 2.512.500,-EUR (deux millions cinq cent douze mille cinq cents euros), par l’émission de 100.000 (cent mille) nouvelles actions, assorties d’une prime d’émission d’un montant de EUR 2.500.000 (deux millions cinq cent mille euros);

2. Souscription et libération;

3. Modification subséquente de l’Article 8 des statuts de la Société;

4. Divers a prié le notaire d’acter les résolutions suivantes qu’elle prend en sa qualité d’associé unique de la Société:

#### *Première résolution*

L’Associé unique a décidé d’augmenter le capital social de la Société à concurrence d’un montant de 2.500.000,-EUR (deux millions cinq cent mille euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cent euros) à un montant de 2.512.500,-EUR (deux millions cinq cent douze mille cinq cents euros) par la création et l’émission de 100.000 (cent mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq euros) par part sociale et assorties d’une prime d’émission de 2.500.000,-EUR (deux millions cinq cent euros).

#### *Souscription et Libération*

La comparante a déclaré souscrire au nom et pour compte d’Eurooffice 444 BV, les 100.000 nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 25,-EUR chacune ainsi que la prime d’émission d’un montant de 2.500.000 EUR et de libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 5.000.000,(cinq millions d’euros), telle que la preuve en a été apportée au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

Ensuite, l’associé unique a décidé d’accepter la souscription et la libération et d’attribuer les 100.000 nouvelles parts sociales à lui-même en sa qualité de souscripteur.

*Troisième résolution*

L'Associé unique a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter les décisions ci-dessus et a décidé que l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 2.512.500,-(deux millions cinq cent douze mille cinq cent euros) divisé en 100.500 (cent mille cinq cent vingt) parts sociales de EUR 25,-(vingt-cinq euros) chacune»

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans préjudice à la somme de cinq mille euros

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, dûment représentée, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude de Maître Joseph ELVINGER, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du document en une langue connue de la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 juin 2010. Relation: LAC/2010/24199. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010072134/118.

(100085404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Compagnie Financière des Bruyères S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.489.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social exceptionnellement en date du 8 juin 2010*

*5<sup>ème</sup> Résolution:*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance, l'Actionnaire unique décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Alain Geurts, M. Guillaume Scroccaro et de Mme Frédérique Mignon ainsi que le mandat du Commissaire A&C Management Services Sàrl jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 8 juin 2010.

Certifié sincère et conforme

*Pour Compagnie Financière des Bruyères S.A.*

Société anonyme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010072873/20.

(100084378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**HSBC Private Bank Management Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 135.224.

EXTRAIT

Le 24 mars 2009, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de HSBC Private Bank Management Services (Luxembourg) SA. du 32, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg vers le 16, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg avec effet au 14 avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

*Pour HSBC Private Bank Management Services (Luxembourg) S.A.*

Signature

Référence de publication: 2010072902/15.

(100083779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**LinkWaters S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 33.000,00.**

R.C.S. Luxembourg B 141.698.

---

A décidé de dénoncer le siège de la société

LINKWATERS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

2, Avenue Charles de Gaulle

L- 1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 141 698

Capital : EUR 33.000,

Avec effet au 11 juin 2010

Luxembourg, le 11 juin 2010.

BDO Tax & Accounting

Signature

Référence de publication: 2010072919/18.

(100084379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Rudy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.207.

---

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the tenth day of June.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of the company Rudy Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the register of commerce and companies Luxembourg under the number B 125.207, incorporated pursuant to a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, on February 21, 2007, published in the official gazette Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, on May 18, 2007, number 911 (hereafter referred to as ("the Company")).

The extraordinary general meeting elected Mrs Sophie Zintzen, lawyer, professionally residing at Luxembourg, acting as chairman, and appointed Mr. Arnaud Monnier, lawyer, professionally residing at Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting appointed Mr. Vic Demuth, employee, professionally residing in Luxembourg as scrutineer.

These three individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, having been signed by the proxy holders representing the members, by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies to be filed together with the present deed with the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. According to the attendance list, the members holding together all the existing and issued 12,500 corporate units of the Company were validly represented at the meeting.

The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without there having been a prior formal convening notice.

II. The agenda of the meeting was the following:

- 1) Winding-up of the Company and opening of the liquidation proceedings;
- 2) Appointment of a liquidator;
- 3) Determination of the powers of the liquidator;

- 4) Determination of the remuneration of the liquidator;
- 5) Termination of the mandates of the managers and discharge to be granted to the managers.

The meeting of the members having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by separate and unanimous votes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of the members resolved the dissolution of the Company and the opening of the liquidation proceedings.

*Second resolution*

The general meeting of the members resolved to appoint Maître Pierre METZLER, lawyer, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, born on December 28, 1969, as liquidator of the Company, with immediate effect.

*Third resolution*

The general meeting of the members resolved to confer to the liquidator the powers set forth in articles 144 and seq. of the Luxembourg commercial companies act dated as of 10 August 1915, as amended (hereinafter the "Law").

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without prior consent of the general meeting of the Company.

The liquidator shall be exempted from the obligation of drawing-up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The liquidator shall be authorized, under his own responsibility and regarding special or specific operations, to delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator shall also be authorised to make advance payments of any surplus assets of the Company to the Members of the Company as he deems fit.

*Fourth resolution*

The general meeting of the members resolved that the liquidator shall be remunerated according to the standard practices.

*Fifth resolution*

The general meeting of the members resolved to acknowledge and approve the termination of the managers' mandates of Ms. Eva Monica Kalawski, Ms. Mary Ann Sigler and Mr. Pierre Metzler, with effect as at today and to grant them full discharge for the performance of their mandate.

With no other understanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the Chairman brought the meeting to a close.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxemburg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire au Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société RUDY HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 125.207, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Léon Thomas, connu sous le nom Tom METZLER, en date du 21 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 18 mai 2007, numéro 911, (ciaprès la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire a nommé Me Sophie Zintzen, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, président, M. Arnaud MONNIER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée a nommé M. Vic DEMUTH, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur. Ces trois personnes constituent le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué a dressé la liste de présence qui, après avoir été signée par le(s) mandataire(s) des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les Associés détenant l'intégralité des 12.500 actions de la Société ont été valablement représentés à l'assemblée.

L'assemblée a pu en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

II.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

- 1) Dissolution de la Société et ouverture de la procédure de liquidation;
- 2) Nomination d'un liquidateur;
- 3) Détermination des pouvoirs du liquidateur;
- 4) Détermination de la rémunération du liquidateur;
- 5) Résiliation des mandats des gérants de la Société et pleine décharge accordée aux gérants.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant elle-même comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et passé par un vote séparé et unanime, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé la dissolution de la Société et sa liquidation.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé de nommer Maître Pierre METZLER, avocat, résidant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, né le 28 décembre 1969, liquidateur de la Société, avec effet immédiat.

#### *Troisième résolution*

Les Associés ont décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs prévus à l'article 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (ci après la «Loi»).

Le liquidateur pourra passer tous les actes et mener toutes les opérations, y compris celles mentionnées à l'article 145 de la Loi, sans consentement préalable de l'assemblée générale de la Société.

Le liquidateur sera exempté de l'obligation de rédiger un inventaire et peut, dès lors, se rapporter entièrement aux livres de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité et pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer une partie de ses pouvoirs pour une durée qui lui semble opportune à un ou plusieurs représentants.

Le liquidateur sera également autorisé à faire des paiements anticipés de tous boni de liquidation de la Société aux Associés de la Société s'il l'estime opportun.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés ont décidé que le liquidateur sera rémunéré selon les standards appliqués en pratique.

#### *Cinquième résolution*

Les Associés ont décidé d'approuver la fin du mandat en tant que gérants de la Société de Madame Eva Monica KALAWSKI, Madame Mary Ann SIGLER et Monsieur Pierre METZLER, avec effet à ce jour et de leur donner pleine décharge pour l'exercice de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, elles ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Zintzen, V. Demuth, A. Monnier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juin 2010. Relation: LAC/2010/26672. Reçu douze euros (EUR 12,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010076497/143.

(100087389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**HED, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 87.571.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 juin 2010.

Référence de publication: 2010072170/10.

(100084602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Intemporel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 119.031.

---

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010072199/10.

(100084613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Red Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.504.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RED INVESTMENTS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010072285/11.

(100085338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**R2M Music Publishing I-LU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.676.

---

EXTRAIT

En date du 17 janvier 2008, l'associé unique de la Société, TCS Music Solutions (Offshore) LLC, a changé sa dénomination sociale en TCS Debt Solutions I (Offshore) LLC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Référence de publication: 2010072295/12.

(100084618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---



**D.E. Shaw AQ-SP Series 11-02 (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 137.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010072881/11.

(100083733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**S.I. Kronos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.445.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010072296/10.

(100084619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Talleyr Investments S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 112.182.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010072321/10.

(100084605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Vania International S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010072339/9.

(100084617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Agripro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8838 Wahl, 38, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 96.912.

La société "INTERNATIONAL ALLIED SERVICES SA" ayant son siège social à 21, rue du Fossé L-9522 Wiltz, fait savoir qu'elle s'est démise avec effet immédiat de ses fonctions du commissaire aux comptes de la société nommée ci-dessus.

WILTZ, le 14 juin 2010.

INTERNATIONAL ALLIED SERVICES SA

Signatures

Référence de publication: 2010072843/13.

(100083428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

**Afra Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 148.295.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/06/2010.  
G.T. Experts Comptables Sarl  
Luxembourg

Référence de publication: 2010072853/12.

(100083757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

**Cycling Sport Merchandising - C S M S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 23, Bohey.  
R.C.S. Luxembourg B 153.454.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 14 juin 2010*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 07 juin 2010 que le siège social de la société est transféré du Duerfstrooss 98, Bloc B, L-9647 DONCOLS au 23, Bohey, L-9647 DONCOLS.

Wiltz, le 14 juin 2010.  
Pour la société  
FIDUCIAIRE ARBO SA  
Signature

Référence de publication: 2010072845/14.

(100083442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**SH Group International Equity Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 131.374.

En date du 6 mai 2010 et avec effet au 7 mai 2010, Michael Murphy, avec adresse au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société SH Group International Equity Holdings, SARL, avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 131 374.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 juin 2010.

Référence de publication: 2010072849/13.

(100083419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**T.C. Brever s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 7, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 96.203.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010072850/10.

(100083472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**Société Financière Saka Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 11.670.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 avril 2010*

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Philippe STANKO, Monsieur Alain RENARD et Madame Corinne BITTERLICH, employés privés, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et le mandat de

Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social situé au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 26 avril 2010.

Certifié sincère et conforme  
SOCIETE FINANCIERE SAKA HOLDING S.A.  
A. RENARD / P. STANKO  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010071967/18.

(100084173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**AIMCO RE Holdings (Luxembourg) I Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.700,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.904.

In the year two thousand ten, on the twenty-first day of May.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of AIMCO RE Holdings (Luxembourg) I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 152.904 and having a share capital of GBP 12.700 (the Company). The Company has been incorporated on April 30, 2010 pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

FREP Holdings Canada I LP, a limited partnership formed under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at 2500 - 10303 Jasper Avenue, Edmonton, AB T5J 3N6, Canada and registered with the Registrar of Corporations for the Province of Alberta, Canada, under number LP15324239 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Aurore Perleau, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1.(i) Acknowledgment that, according to the transitory provision of the incorporation deed of the Company, the first financial year of the Company began on April 30, 2010 and shall end on December 31, 2010, (ii) decision to close the first financial year of the Company on May 2, 2010, (iii) decision that the second financial year of the Company shall start on May 3, 2010 and end on December 31, 2010, and (iv) acknowledgment and approval that any subsequent financial year of the Company shall start on January 1 and end on December 31 of each year, in accordance with article 13.1 of the articles of association of the Company.

2. Miscellaneous.

- III. That the Sole Shareholder has taken the following sole resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder acknowledges that, according to the transitory provision of the incorporation deed of the Company, the first financial year of the Company began on April 30, 2010 and shall end on December 31, 2010.

The Sole Shareholder resolves to close the first financial year of the Company on May 2, 2010.

Furthermore, the Sole Shareholder resolves that the second financial year of the Company shall start on May 3, 2010 and end on December 31, 2010.

Finally, the Sole Shareholder acknowledges and approves that any subsequent financial year of the Company shall start on January 1 and end on December 31 of each year, in accordance with article 13.1 of the articles of association of the Company.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt et unième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AIMCO RE Holdings (Luxembourg) I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.904 et ayant un capital social de GBP 12,700 (la Société). La Société a été constituée le 30 avril 2010 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

FREP Holdings Canada I LP, un limited partnership constitué en vertu des lois de la province d'Alberta, Canada, ayant son siège social au 2500 - 10303 Jasper Avenue, Edmonton, AB T5J 3N6, Canada et enregistré auprès du Registre des Sociétés de la Province d'Alberta, Canada, sous le numéro LP15324239 (l'Associé Unique),

ici représenté par Aurore Perleau, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1.(i) Constatation que, suivant la disposition transitoire de l'acte de constitution de la Société, le premier exercice social de la Société a commencé le 30 avril 2010 et doit s'achever le 31 décembre 2010, (ii) décision de clôturer le premier exercice social de la Société le 2 mai 2010, (iii) décision que le deuxième exercice social de la Société doit commencer le 3 mai 2010 et s'achever le 31 décembre 2010 et (iv) constatation et approbation que tout exercice social ultérieur de la Société suivant doit commencer le 1 janvier et se terminer le 31 décembre de chaque année, en accord avec de l'article 13.1 des statuts de la Société.

2. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris la résolution unique suivante:

### *Résolution unique*

L'Associé Unique constate que, suivant la disposition transitoire de l'acte de constitution de la Société, le premier exercice social de la Société a commencé le 30 avril 2010 et doit s'achever le 31 décembre 2010.

L'Associé Unique décide de clôturer le premier exercice social de la Société le 2 mai 2010.

De plus, l'Associé Unique décide que le deuxième exercice social de la Société doit commencer le 3 mai 2010 et s'achever le 31 décembre 2010.

Finalement, l'Associé Unique confirme et approuve que tout exercice social ultérieur de la Société doit commencer le 1 janvier et se terminer le 31 décembre de chaque année, en accord avec de l'article 13.1 des statuts de la Société.

### *Coûts estimés*

Les frais, coûts, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.200.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec nous le notaire, le présent acte original.

Signé: A. PERLEAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2010. Relation: LAC/2010/23751. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010072027/104.

(100085553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

### **Nabors Lux Finance 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.034.

#### — STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-eighth day of May.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Nabors Lux Finance 1, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 18,450 and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register),

Here represented by M. Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

#### **Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. In addition, the Company may purchase drilling rigs and other related equipment for charter or lease to other entities, and may provide international contract drilling and related services to operators in the oil, gas and geothermal industries.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The private limited liability Company will have the name "Nabors Lux Finance 2".

**Art. 5.** The registered office is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 6.** The capital is set at eighteen thousand four hundred and fifty United States Dollars (18,450 USD) divided into eighteen thousand four hundred fifty (18,450) shares of one United States Dollar each (1.- USD).

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by decision of the shareholders' meeting taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

**Art. 8.** Each Share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company shall be managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the Company is managed by two categories of managers designated as A managers and B managers who form a board of managers. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders. The managers need not to be shareholders. The managers may be revoked at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any of the members of the board of managers for the matters less than EUR 8,000. However for the matters more than EUR 8,000 the Company shall only be bound by the sole signature of one A manager.

The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in their solution of appointment.

**Art. 13.** Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing another manager as his proxy. Any such proxy need not be an original and may be delivered by ordinary mail, overnight courier, electronic mail or facsimile.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by means of a conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in such meeting shall hear each other; participation in a meeting by the means so described shall constitute presence in person at such meeting.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of managers, unless there are less than three (3) managers in which case the quorum shall be all of the managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of not less than two of the managers present who voted and did not abstain.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

**Art. 14.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 15.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the shareholder general meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 16.** The Company's financial year starts each year on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 17.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 19.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all of the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first financial year, which shall begin on the date of the formation of the Company, shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2010.

### *Subscription - Payment*

All the 18,450 (eighteen thousand four hundred and fifty) shares with a nominal value of USD 1 each, representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by Nabors Lux Finance 1, through a contribution in kind consisting of all the shares it holds in Nabors Hungary Group Financing Limited Liability Company, a corporation duly incorporated and validly existing under the federal laws of Hungary, having its address at H-2161 Csomad, Akacos utca 12, Hungary and registered under number 13-09-129115, representing 100% of the share capital of Nabors Hungary Group Financing Limited Liability Company (the "Contributed Shares").

### *Evaluation of the Contribution in Kind*

The value of the Contributed Shares is set at USD 18,450 (eighteen thousand four hundred and fifty US Dollars) and has been valued by Nabors Lux Finance 1 as founding partner pursuant to a statement which has been produced to the notary.

### *Effective implementation of the contribution*

Nabors Lux Finance 1 above-named, in its capacity of contributor, represented as stated here-above, expressly declares and represents that:

- (i) the Contributed Shares are in registered form and are fully paid-up;
- (ii) it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the Contributed Shares;
- (iii) the Contributed Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Contributed Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Contributed Shares are freely transferable, with all the rights attached thereto;
- (vi) Nabors Hungary Group Financing Liability Limited Company is duly organized and validly existing under the federal laws of Hungary;
- (vii) to its knowledge, Nabors Hungary Group Financing Limited Liability Company is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known by Nabors Global Holdings Limited on the date hereof, which could lead to such court proceedings; and
- (viii) all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Shares required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

### *Evidence of the contributions existence:*

Proof of the existence of the contribution of the Contributed Shares by Nabors Lux Finance 1 has been given to the undersigned notary.

Consequently, all the 18,450 shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by the founding partners.

### *Founder's declaration*

Nabors Lux Finance 1, above-named, represented as stated here-above, acknowledging having been previously informed of the extent of their liability, engaged as founding partners of the Company by reason of the Contributed Shares, expressly agree with the description of the Contributed Shares, with its valuation, with the effective transfer of the Contributed Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

The documentation relating to the true and unconditional transfer of the Contributed Shares has been considered convincing and sufficient and the Contributed Shares is therefore effectively implemented.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (1,500.-EUR).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the share capital passed the following resolutions:

1)

- Mr Bill Boeckman, Finance Manager, born on July 28, 1965 in Texas (USA), with professional address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and



- Mr Andras Kruppa, Managing Director, born on December 27, 1975 at Moscow, Soviet Union, with professional address at Akácos utca 12., Csomád, H-2161, Hungary;

are both appointed as type A manager for an undetermined duration.

- Mr Tamas Horvath, Client Services Manager, born on November 5, 1977 at Pecs, Hungary, with professional address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

is appointed as type B manager for an undetermined duration.

2) The registered office of the Company shall be established at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Nabors Lux Finance 1, une société à responsabilité de droit du Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 18.450 USD et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### **Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. La Société pourra en outre acquérir des plateformes de forage ainsi que tout autre équipement y relatif a des fins de frêt ou de location à des tiers, et pourra conclure des contrats internationaux relatifs au forage et aux services liés avec des exploitants du domaine du pétrole, du gaz et de la géothermie.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société à responsabilité limitée aura la dénomination "Nabors Lux Finance 2".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, que la gérance apprécie, de nature à compromettre l'activité normale à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées aux parties intéressées par la gérance de la société.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de dix-huit mille quatre cents cinquante Dollars Américains (18.450 USD) représenté par dix-huit mille quatre cents cinquante (18.450) parts sociales d'un Dollar Américain (1 USD) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

**Art. 8.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

La Société pourra racheter ses propres parts conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B. Les gérants qui forment un Conseil de gérance sont nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des associés détenant la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance à hauteur de EUR 8.000,-. Cependant pour les matières d'un montant supérieur à EUR 8.000,-, la société sera uniquement engagée par la signature d'un gérant A.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les pouvoirs et rémunérations de tous gérants supplémentaires nommés ultérieurement ou à la place des premiers gérants seront déterminés par une décision de nomination.

**Art. 13.** Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une assemblée des gérants en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. Toute procuration n'est pas nécessairement un original et peut être délivrée par courrier, mail ou fax.

Tout gérant peut participer à une assemblée du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout équipement de communication similaire de telle sorte que toute personne assistant à cette assemblée s'entendra l'une l'autre; participation à une telle assemblée par ce biais équivaudra à la présence de la personne à cette assemblée.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente en personne ou représentée, sauf lorsque le conseil de gérance est composée de moins de trois (3) gérants auquel cas, le quorum sera de tous les gérants.

Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société dûment réunie, par vote d'au moins la moitié des gérants présents ou représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions pourront être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensemble constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance seront consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 15.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 16.** L'année sociale commence chaque année le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Quand la dissolution de la société sera terminée, les actifs de la société seront attribués aux associés au prorata de leur participation au capital de la société.

Un seul associé peut décider de dissoudre la société et de procéder à sa liquidation, assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus de la société.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

#### *Souscription - Libération*

L'intégralité des 18.450 (dix-huit mille quatre cents cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, a été entièrement souscrite par Nabors Lux Finance 1 selon un apport en nature consistant en l'ensemble des parts sociales qu'il détient dans Nabors Hungary Group Financing Limited Liability Company, une société de droit hongrois, ayant son siège social au H-2161 Csomad, Akacos utca 12, Hongrie et immatriculée sous le numéro 13-09-129115, représentant 100% du capital social de Nabors Hungary Group Financing Limited Liability Company (les «Parts Sociales Apportées»).

#### *Evaluation de l'apport en nature*

La valeur des Parts Sociales Apportées est de 18.450 USD (dix-huit mille quatre cents cinquante Dollars américains) et a été évaluée par Nabors Lux Finance 1 en tant que fondateur conformément à une déclaration produite devant notaire.

#### *Mise en œuvre effective de l'apport en nature*

Nabors Lux Finance 1, prénommée, en sa qualité d'apporteur, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare et atteste expressément que:

- (i) les Parts Sociales Apportées sont nominatives et entièrement libérées;
- (ii) il est seul propriétaire et porteur des droits, titre et intérêt attachés aux Parts Sociales Apportées;
- (iii) les Parts Sociales Apportées sont libres de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) les Parts Sociales Apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Parts Sociales Apportées sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) Nabors Hungary Group Financing Limited Liability Company est dûment constituée et existe valablement en droit Hongrois;
- (vii) à sa connaissance, Nabors Hungary Group Financing Limited Liability Company ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue d'elle à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires; et
- (viii) toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des Parts Sociales Apportées requises par les lois applicables seront menées à bien afin que l'apport soit opposable à l'égard de tous tiers et en tout lieu.

#### *Preuve de l'existence des apports*

Preuve de l'existence de l'apport des Parts Sociales Apportées par Nabors Lux Finance 1 a également été donnée au notaire instrumentant.

Par conséquent, l'intégralité des 18.450 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été souscrite par les fondateurs.

#### *Déclaration du fondateur*

Nabors Lux Finance 1, prénommée, agissant en sa qualité de fondateur de la Société, reconnaissant avoir été préalablement informé de l'étendue de sa responsabilité, engagé en sa qualité de fondateur de la Société en raison des Parts Sociales Apportées, accepte expressément la description des Parts Sociales Apportées, son évaluation et le transfert effectif des Parts Sociales Apportées, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des Parts Sociales Apportées a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence l'apport des Parts Sociales Apportées est effectivement réalisé.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est approximativement évalué à mille cinq cents EUR (1.500,- Euro).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1)

- M. Bill Boeckman, directeur financier, né le 28 juillet 1965 au Texas (USA), résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et
- M. Andras Kruppa, directeur exécutif, né le 27 décembre 1975, à Moscou (Russie), résidant professionnellement au Akacos utca 12., Csomad, H-2161, Hongrie;

sont nommés gérants de type A pour une période indéterminée.

- M. Tamas Horvath, juriste, né le 5 novembre 1977, à Pecs, Hongrie, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

est nommé gérant de type B pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juin 2010. Relation: LAC/2010/24056. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010087341/439.

(100097944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

### **EPI2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 154.073.

#### — STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of June.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

South Europe Infrastructure Equity Finance, in abbreviate, SEIEF, a "société en commandite par actions", having its registered office at 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number R.C.S. Luxembourg B115.536,

here represented by Mr Paul WEILER, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 17<sup>th</sup> June 2010;

such proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

### **Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a "société à responsabilité limitée" (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "EPI2".

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s). Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of 2010 24 21648 Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The corporate object of the Company is to make direct or indirect investments in public infrastructure projects in Southern Europe for the purpose of permitting its shareholders to benefit from the equity or equity-related investments made and to maximise the return on such investments.

The Company may acquire, hold and dispose of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as carry out the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

The Company may generally take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by company law.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the

Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Thursday of June at 9.00 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.



**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
South Europe Infrastructure Equity Finance, in abbreviate, SEIEF . . . . .	12,500,-EUR	12,500	12,500,-EUR
Total: . . . . .	12,500,-EUR	12,500	12,500,-EUR

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred and fifty Euro (950.-EUR).

#### *Transitory Provision*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2010.

#### *Shareholders Resolutions*

##### *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

##### *Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of Managers and further resolved to appoint the following Manager for an unlimited duration:

EPI Partners, a société à responsabilité limitée with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number R.C.S. Luxembourg B.115.432.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

South Europe Infrastructure Equity Finance, en abrégé, SEIEF, une société en commandite par actions ayant son siège social 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Société des Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B-115.536,

ici représenté par Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 juin 2010;

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

## Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «EPI2»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** L'objet social de la Société est d'investir directement ou indirectement dans des projets d'infrastructures publique en Europe du Sud afin de permettre aux associés de profiter des investissements en capital ou quasi-capital réalisés et des maximiser le retour sur ces investissements.

La Société peut acquérir, détenir et céder des participations dans toutes sociétés et entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que se charger de l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

La Société peut de manière générale prendre toute mesure et accomplir toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social, sous réserve de ce qui est permis par le droit des sociétés.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion. Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des Associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier jeudi du moi de juin à 9 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions. Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Amount paid-in
South Europe Infrastructure Equity Finance, en abrégé SEIEF . . . . .	12500.-EUR	12.500	12.500.-EUR
Total: . . . . .	12500.-EUR	12.500	12.500.-EUR

Le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cent cinquante euros (950.-EUR).

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2010.

### *Assemblée générale extraordinaire Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

### *Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à un (1) le nombre de gérants pour une période indéterminée:

EPI Partners, une société à responsabilité limitée avec un capital social de EUR 12.500 ayant son siège social 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B.115.432.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. WEILER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2010. Relation: LAC/2010/28699. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Référence de publication: 2010089971/592.

(100099589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

---

### **Lighting Group PLI Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.718.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Lighting Group Pli Holding S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Jean Joseph Wagner en date du 17 Juillet 2008, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 Juin 2010.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l, une société ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et de Société de Luxembourg sous section B, numéro 98.454.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents ou représentés à la clôture de la liquidation, et dont la remise n'aurait pu leur être faite, seront déposées au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Juin 2010.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010071881/22.

(100084181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---

### **3A Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 88.843.

#### EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social le 17 mai 2010 a adopté les résolutions suivantes :

1. L'assemblée a ré-élu Messieurs Eric Max Charles Syz (demeurant en Suisse), Alfredo Piacentini (demeurant en Suisse), Jean Keller (demeurant en Suisse), Francesco Rossi (demeurant en Italie), Rolf Wilhem Albert Sachs (demeurant au Royaume-Uni), André Stern (demeurant au Royaume-Uni) et Mark Lloyd-Price (demeurant au Royaume-Uni) aux fonctions d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011.

2. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour 3A ALTERNATIVE FUNDS

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010072979/18.

(100084359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

---